

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [10]

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire :

	<i>Pages</i>
L'Equipe de rédaction	2
Editorial	3
La Vie quotidienne	4
Information professionnelle	5
Nouvelles de l'Alliance	6
Nouvelles de Suisse	7
Dossier : Elections nationales	8-9
Pages internationales	10-12
Avortement	13-14
Tour d'horizon	15-16
Les enfants de la guerre	16
D'un canton à l'autre	17-19
Portrait	20

Atelier d'expression corporelle

1, chemin des Clochettes (Champel et centre ville)
 Relaxation - Imagination active à travers le mouvement libre - Recherche intuitive et personnelle de la danse
 Pour enfants et adultes de tous âges, individuellement ou en petits groupes
 Renseignements et inscriptions
 Tél. 022/36 73 79 (entre 13 h. 30 et 14 h. 30 + soir)

D'accord, pas d'accord

Carnet d'épargne des enfants et autorité parentale

Je suis allée l'autre jour à la banque retirer de l'argent du carnet d'épargne de mon enfant, dûment munie de la procuration de mon mari. Ayant entendu dire que le nouveau droit de filiation avait modifié les usages, j'ai demandé à l'employé de la banque quelle attitude il prend quand c'est un homme qui vient retirer de l'argent sur le carnet de son fils : exige-t-il une procuration signée de la mère ?

Tête tout à fait étonnée de l'employé qui n'a jamais entendu parler des conséquences du nouveau droit de filiation.

Andrée P.

Nous avons interrogé une juriste à ce propos. Elle nous a dit que l'attitude la plus sage pour une banque est d'exiger la signature des deux parents (ou une procuration de l'un en faveur de l'autre) pour tout retrait sur le carnet d'un enfant mineur. Si la banque ne le fait pas, elle risque seulement d'être responsable d'un dommage à l'égard de l'enfant. La banque n'a pas d'obligation absolue de délivrer l'argent si seul « un » des parents signe, mais elle pourrait prendre ce risque. La double signature n'est qu'une protection de l'enfant.

Editorial

Il vaut la peine de se mettre une fois pour toutes au clair sur les implications pour les femmes des découvertes de la science.

Il y a juste quatre ans, un professeur de zoologie de l'Université de Harvard, E. Wilson, créait une nouvelle science : la sociobiologie. Qu'y trouvons-nous ? Entre autres, que les différences entre l'homme et la femme ne sont pas uniquement physiologiques, mais également psychologiques. Mieux encore : le premier est un conquérant qui doit être obéi, la seconde, une exécutante qui suit des ordres. Les antiféministes sont tout contents d'avoir une eau nouvelle à leur moulin. Les féministes, au contraire, réfuteront l'inventeur en question et invoqueront André Lwoff, professeur honoraire à l'Institut Pasteur, Prix Nobel de Médecine et membre de l'Institut de France, et dont la science doit bien valoir celle de ce Wilson : « Une différence peut s'exprimer par une performance meilleure dans un secteur déterminé, mais l'idée de supériorité d'un sexe sur l'autre doit être totalement exclue. » Et ainsi de suite. La stérile querelle de l'inné et de l'acquis est remise sur le tapis.

Le seul moyen d'en sortir est d'abord de savoir que la science, même si elle se veut neutre, ne l'est pas. Ensuite, qu'il y a autant de littérature qui appuiera vos thèses que celles de votre interlocuteur. Et, enfin, il faut être suffisamment convaincu du cul de sac que représente une telle discussion. On économise ainsi ses forces et nous en avons besoin.

**Corinne Chaponnière
Martine Grandjean**

**Désormais, une seule adresse :
BP 189, 1211 Genève 8**

Un téléphone : 022/29 19 04



KYBOURG

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT DE COMMERCE ET DE LANGUES
 GENEVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 28 50 74

Mme M. KYBOURG, directrice
 Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE CADRES ET DE DIRECTION
 trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-STÉNOGRAPHIE
 trilingue ou quadrilingue
EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE
 trilingue ou quadrilingue
STÉNOGRAPHIE bilingue ou monolingue
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées
ANGLAIS : 5 niveaux, préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND : 5 niveaux
ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »
STENO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse romande.

DIPLOMES